Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

TOURISME

ÉPREUVE E3 : TOURISME ET TERRITOIRES

SESSION 2026

Durée : 3 heures

SPÉCIALITÉ / UNITÉ	COEFF
TOURISME	3

Moyens de calculs et matériel autorisés :

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 9 pages numérotées de 1/9 à 9/9.

Les documents réponses en fin de sujet sont à rendre avec la copie.

DOSSIER SUJET

MISE EN SITUATION ET CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE : OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL GOLFE DU MORBIHAN VANNES TOURISME, SECTEUR DE L'ÎLE D'ARZ, MORBIHAN

Vous êtes chargé(e) d'étudier les dynamiques touristiques de l'Île d'Arz, située dans le golfe du Morbihan. L'Office de tourisme intercommunal souhaite disposer d'un diagnostic territorial et de propositions permettant de mieux répartir les visites dans l'année et dans l'espace, tout en préservant les milieux insulaires.

À partir des documents du dossier, vous analyserez les ressources, les contraintes, les flux et les enjeux du territoire. Vous justifierez vos réponses en mobilisant les informations fournies et vos connaissances. Les données chiffrées de fréquentation et de capacité figurant dans le dossier sont celles du cas d'étude. Pour les calculs, arrondissez les résultats à l'unité lorsque cela est nécessaire. Aucune connaissance extérieure n'est indispensable pour répondre aux questions.

Les réponses sont à rédiger sur la copie. Les documents DR 1 et DR 2 sont à compléter et à joindre à la copie.

PARTIE 1 : Situer et caractériser le territoire touristique (5 points)

Localisation, ressources et contraintes territoriales

Appuyez-vous sur le DT 1 et sur vos connaissances pour caractériser l'organisation territoriale de l'Île d'Arz et expliquer son attractivité touristique.

1.1 (1,5 point) Situez l'Île d'Arz à plusieurs échelles, en précisant son appartenance régionale, départementale et sa position dans le golfe du Morbihan. Indiquez deux éléments utiles à la compréhension de son accessibilité.

1.2 (2 points) À partir du DT 1, distinguez et classez au moins trois ressources touristiques de l'île en précisant pour chacune le type de tourisme auquel elle peut être associée.

1.3 (1,5 point) Identifiez deux contraintes territoriales susceptibles d'influencer le développement touristique de l'île. Pour chacune, expliquez une conséquence concrète sur l'accueil ou les déplacements des visiteurs.

PARTIE 2 : Analyser les flux et établir un diagnostic (5 points)

Exploitation de données touristiques et mise en relation des facteurs

Exploitez les données des DT 2 et DT 3. Présentez les étapes utiles de vos calculs et interprétez les résultats au regard des caractéristiques du territoire.

2.1 (1,5 point) Calculez l'évolution du nombre d'excursionnistes entre 2023 et 2025, en valeur absolue puis en pourcentage. La formule à utiliser est : $\text{taux d'évolution} = \frac{\text{valeur finale} - \text{valeur initiale}}{\text{valeur initiale}} \times 100$. Interprétez le résultat.

2.2 (1,5 point) À partir du DT 2, calculez la part des visiteurs accueillis entre juin et août dans la fréquentation annuelle de 2025. Présentez le calcul et expliquez ce que ce résultat révèle sur la saisonnalité.

2.3 (2 points) Rédigez un diagnostic synthétique de la fréquentation touristique en mettant en relation au moins deux atouts, deux contraintes et une dynamique observée dans les données. Vous préciserez un enjeu prioritaire pour le territoire.

PARTIE 3 : Proposer une organisation touristique adaptée (5 points)

Organisation de l'espace touristique et proposition de valorisation

À partir des DT 1 à 3, complétez le document réponse DR 1. Le schéma demandé est une représentation simplifiée et non une carte à l'échelle exacte. Faites apparaître une organisation cohérente des principaux lieux, des accès et des propositions de circulation.

3.1 (2 points) Complétez le schéma du DR 1 en localisant les principaux points d'accès et pôles d'intérêt fournis dans le dossier. Ajoutez une légende organisée et des flèches indiquant les principaux flux ou itinéraires proposés.

3.2 (1,5 point) Proposez deux actions complémentaires permettant d'étaler la fréquentation dans le temps ou dans l'espace. Pour chaque action, indiquez le public visé et justifiez son intérêt au regard du diagnostic.

3.3 (1,5 point) Calculez le taux d'occupation journalier correspondant à l'arrivée de 420 visiteurs sur une capacité d'accueil indicative de 600 visiteurs pour la journée. Utilisez la formule : $\text{taux d'occupation} = \frac{\text{fréquentation observée}}{\text{capacité indicative}} \times 100$. Expliquez une limite de cet indicateur pour piloter les flux.

PARTIE 4 : Évaluer les conditions d'un tourisme durable (5 points)

Impacts, arbitrages et recommandations argumentées

Mobilisez les informations des DT 2 et DT 3 ainsi que les propositions établies précédemment. Les recommandations doivent être réalistes au regard des contraintes d'une île et des données du dossier.

4.1 (2 points) Présentez deux effets possibles de la fréquentation touristique sur le territoire, dont au moins un effet positif et un effet de pression ou de risque. Reliez chaque effet à un élément précis du dossier.

4.2 (2 points) Formulez deux recommandations argumentées pour concilier attractivité touristique, qualité de l'expérience visiteur et préservation des milieux. Au moins une recommandation devra concerner les mobilités ou l'information des visiteurs.

4.3 (1 point) Choisissez un indicateur de suivi parmi les données du DT 2 ou proposez-en un autre clairement défini. Précisez ce qu'il mesure et comment il permettrait d'évaluer l'efficacité de l'une de vos recommandations.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : REPÈRES TERRITORIAUX, RESSOURCES ET ORGANISATION DE L'ÎLE D'ARZ

L'Île d'Arz est une commune insulaire du département du Morbihan, en Bretagne, dans le golfe du Morbihan. Le bourg et le port de Béluré constituent le principal point d'arrivée des liaisons maritimes régulières depuis Vannes. L'île comprend des espaces habités, des secteurs agricoles, des espaces naturels littoraux et des sites patrimoniaux. Le schéma ci-dessous est une représentation simplifiée destinée à situer les relations entre les principaux lieux. Les distances indiquées sont des repères du cas d'étude et ne constituent pas un relevé cadastral.

Principaux repères et ressources touristiques

Repère ou ressource	Localisation ou relation spatiale	Intérêt touristique possible
Port de Béluré	Point d'arrivée principal des liaisons maritimes	Porte d'entrée de l'île et point de départ des déplacements
Bourg de l'Île d'Arz	À proximité du port, dans la partie nord de l'île	Services, commerces, patrimoine bâti et accueil des visiteurs
Sentier côtier	Itinéraire en périphérie de l'île, avec des secteurs sensibles	Randonnée, découverte paysagère et loisirs de plein air
Espaces agricoles et paysages ouverts	Intérieur de l'île	Découverte des paysages ruraux et des activités locales
Littoral et vasières	Rives de l'île et secteurs de faible profondeur	Paysage, observation de la nature et sensibilisation environnementale
Liaison maritime depuis Vannes	Traversée vers le port de Béluré	Accès touristique dépendant des horaires et des conditions de desserte

Document de synthèse pour le cas d'étude.

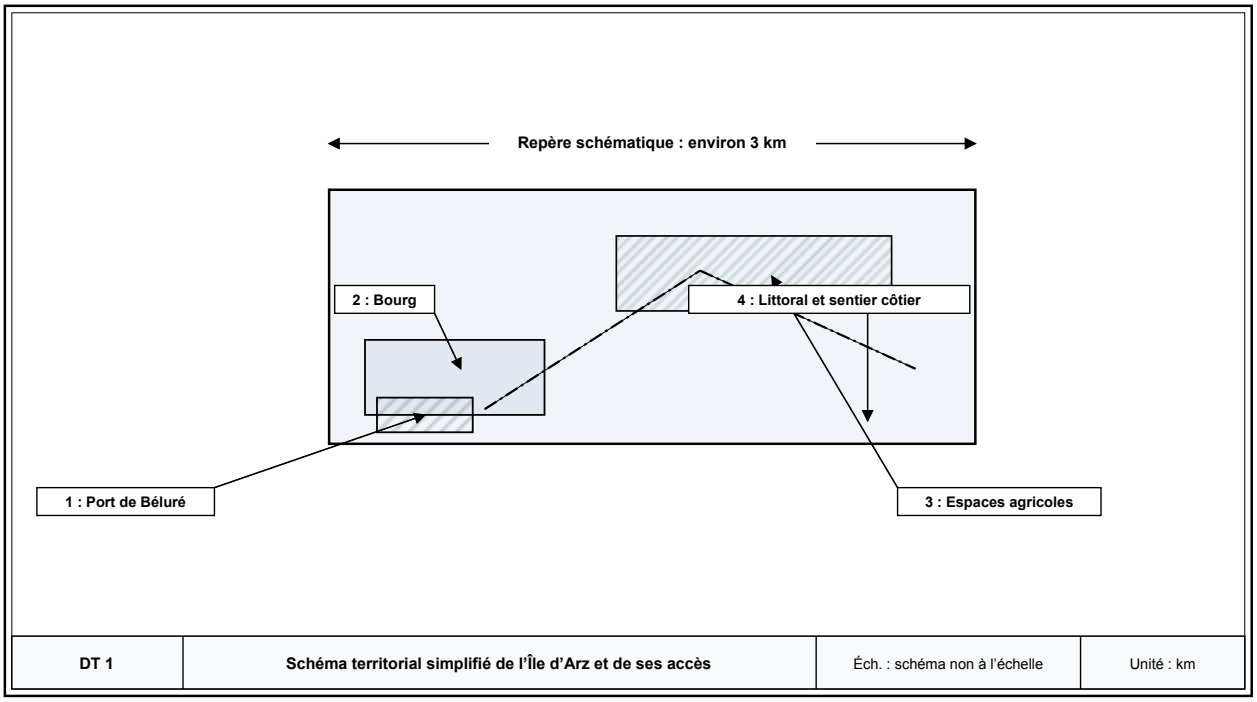


Schéma fonctionnel non cadastral. Les cotes sont des repères du cas d'étude, non des mesures cartographiques.

DT 2 : FRÉQUENTATION TOURISTIQUE ET CAPACITÉ D'ACCUEIL INDICATIVE

Les chiffres ci-dessous sont les données du cas d'étude établies pour l'analyse de la fréquentation. Les excursionnistes sont des visiteurs ne passant pas la nuit sur l'île. Les nuitées correspondent au nombre total de nuits consommées par les visiteurs hébergés. La capacité d'accueil journalière est un repère de gestion retenu pour l'exercice, et non une norme réglementaire ni une capacité physique absolue.

Indicateurs de fréquentation et d'accueil

Indicateur	2023	2024	2025
Excursionnistes	48 000	53 000	60 000
Nuitées touristiques	18 000	19 500	21 000
Visiteurs accueillis entre juin et août	31 000	34 000	38 000
Visiteurs accueillis de septembre à mai	35 000	38 500	43 000

Données du cas d'étude, années civiles.

Capacité indicative et services

Élément	Valeur du cas d'étude	Précision
Capacité d'accueil indicative pour une journée de forte fréquentation	600 visiteurs	Repère de gestion utilisé pour comparer une fréquentation journalière
Fréquentation observée lors d'une journée de référence	420 visiteurs	Valeur fournie pour le calcul de la question 3.3
Hébergements touristiques recensés dans le cas d'étude	Environ 250 lits	Capacité d'hébergement indicative, hors visiteurs à la journée
Commerces et services ouverts toute l'année	Concentrés principalement dans le bourg	Offre moins diversifiée qu'en période estivale

Repères retenus pour le travail demandé.

DT 3 : MOBILITÉS, SAISONNALITÉ ET ENJEUX DE PRÉSERVATION

Les informations ci-dessous décrivent les éléments à prendre en compte dans le diagnostic du cas d'étude. Elles ne remplacent pas une réglementation locale. Les propositions formulées doivent tenir compte de la desserte maritime, de la fragilité de certains espaces littoraux et des besoins des habitants.

Éléments d'analyse territoriale

Thème	Constat fourni	Enjeu pour l'activité touristique
Accès à l'île	L'arrivée des visiteurs dépend des traversées maritimes et des horaires de desserte	Informer en amont, organiser les arrivées et anticiper les perturbations
Déplacements sur l'île	Les déplacements se font principalement à pied ou à vélo ; les voies sont limitées	Orienter les visiteurs et limiter les conflits d'usage
Saisonnalité	La fréquentation est plus forte entre juin et août que pendant les autres mois	Développer des visites adaptées hors saison sans fragiliser les milieux
Milieux littoraux	Certains secteurs sont sensibles au piétinement et à la dérive hors des itinéraires	Canaliser les parcours et renforcer l'information sur les comportements attendus
Économie locale	Les visiteurs contribuent à l'activité des commerces et des services, dont l'offre varie selon la période	Favoriser les retombées locales et la régularité de l'activité
Information touristique	Les visiteurs peuvent être informés avant la traversée, au port et dans le bourg	Adapter les messages aux différents moments du parcours visiteur

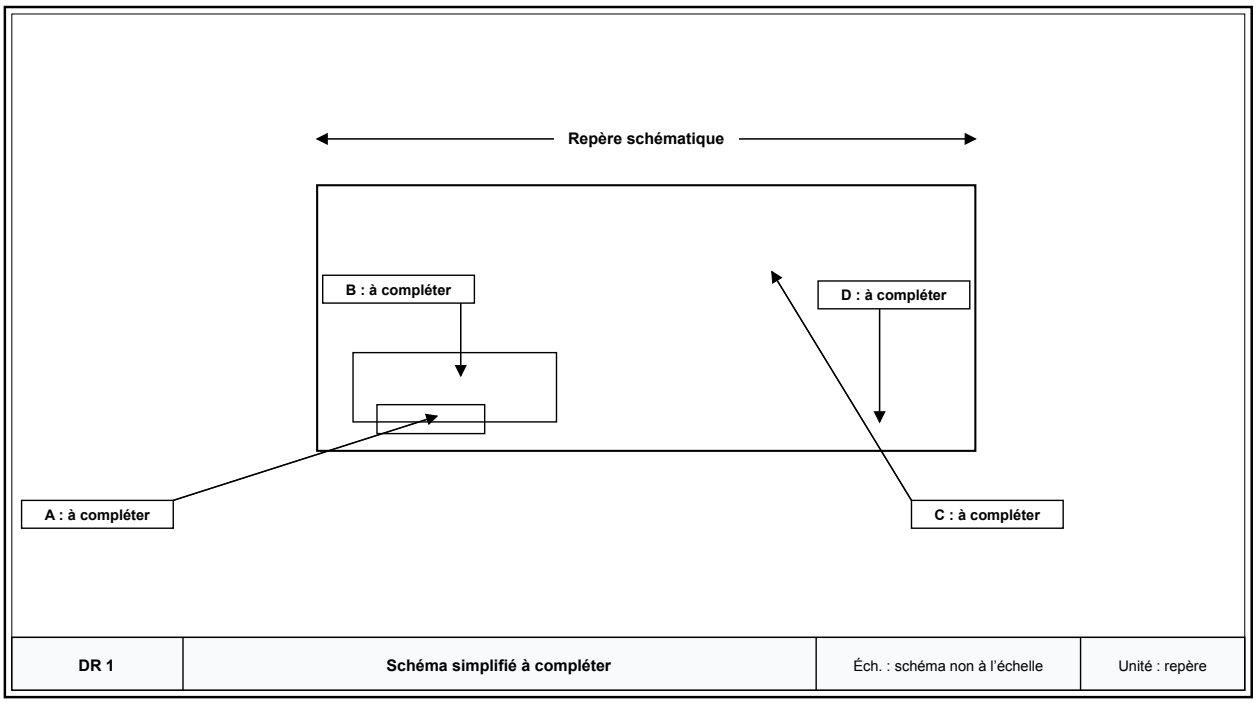
Synthèse des informations disponibles dans le cas d'étude.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : schéma territorial et organisation des flux

À RENDRE AVEC LA COPIE

Complétez le schéma en reportant les repères utiles du dossier. Ajoutez les accès, les pôles d'intérêt, un ou plusieurs itinéraires proposés et une légende hiérarchisée. Les réponses doivent rester lisibles. Le schéma est fonctionnel et ne doit pas être interprété comme une carte à l'échelle exacte.



Inscrire les repères, les itinéraires et la légende dans les espaces prévus.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 2 : Document réponse à rendre avec la copie : tableau de diagnostic et de propositions

À RENDRE AVEC LA COPIE

Complétez les cases laissées en blanc avec des éléments précis du dossier et des propositions justifiées. Vous pouvez poursuivre vos réponses sur votre copie si nécessaire.

Synthèse du diagnostic et des recommandations

Élément du diagnostic	Information du dossier	Conséquence ou enjeu touristique	Proposition ou indicateur de suivi
Atout territorial			
Contrainte ou risque			
Dynamique de fréquentation			
Action prioritaire			

À compléter par le candidat.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.